

Conseil Municipal du 12 février 2010

Accueil glacial du Maire pour les membres du Collectif FRANCAZAL venus demander aux élus de prendre position dans le choix du projet de reconversion du site qui devrait être pris prochainement par le Comité de pilotage présidé par le Préfet

Une dizaine de personnes seulement suivent habituellement les séances du Conseil Municipal. Seul le vote du budget primitif déplace un plus grand nombre de Cugnalais. Mais ce vendredi 12 février, le budget 2010 s'est fait voler la vedette par une proposition de vote que le Maire n'avait pas prévu d'inscrire à l'ordre du jour. Plus de 80 personnes représentant les 850 adhérents du Collectif Francazal se sont déplacés pour assister au débat et au vote d'un vœu présenté par le groupe d'opposition Servir Cugnaux concernant la reconversion du site de Francazal

Un public qui aura du mal à trouver place dans la salle du conseil.

Un élu de l'opposition demande que des chaises supplémentaires soient amenées. Il n'y en aura pas pour tout le monde.

Le Maire ignore l'assemblée et ouvre la séance.

ADMINISTRATION GENERALE

Sont votées à l'unanimité, les délibérations concernant :

- Une convention entre la ville de Cugnaux et l'Association Prism qui a pour objet la mise en œuvre du dispositif « veille et réussite éducative »
- Une convention de mise à disposition des élèves des collèges publics des installations et équipements sportifs communaux du gymnase Léo Lagrange
- Une convention avec l'Association Jardivert pour la mise à disposition d'un terrain équipé et aménagé pour l'animation d'un projet de cinquante parcelles de jardins partagés situés dans un parc public chemin de Maurens
- Un avenant au contrat enfance jeunesse (CEJ) suite à l'ouverture du Relais Assistances Maternelles à temps plein

- La création d'une commission communale d'accessibilité suscite un débat
Albert Sanchez dénonce 2 années de retard dans la création de cette commission et la volonté manifeste du Maire d'en écarter l'opposition en ne proposant qu'un seul siège pour les deux groupes alors que la majorité se réserve cinq sièges. Le groupe Servir Cugnax vote pour la candidature d'Isabelle Maury afin que l'opposition soit représentée dans cette commission.

La délibération concernant des modifications du règlement intérieur du Conseil Municipal provoque un débat qui porte sur :

- le refus du Maire d'autoriser un conseiller qui en formule la demande à projeter des documents en format informatique pour illustrer et appuyer son intervention : cette possibilité restera l'apanage de la majorité
- la décision du Maire de porter le délai de proposition de vœu et d'amendement à 72 heures avant la séance du Conseil Municipal, ce qui met l'opposition dans l'impossibilité d'exprimer un avis sur l'ordre du jour du Conseil. Le groupe Servir Cugnax demande que ce délai soit ramené à 24 heures, Refus du Maire qui propose une période d'essai de 6 mois pour juger des effets de cette décision. Toujours 6 mois de gagnés !

Vote CONTRE du groupe RIPOCHE (3 voix)

ABSTENTION du groupe AUJOULAT (6 voix)

Vote POUR de la majorité (24 voix)

FINANCES

Un budget primitif tristounet et sans imagination.

La fiscalité ne bouge pas, année électorale oblige.

Les dépenses progressent plus vite que les recettes. On s'éloigne de plus en plus de la prospective financière faite en début de mandat. Il était alors question d'une progression des dépenses de fonctionnement de 1.7% par an... L'heure de l'addition risque d'arriver plus vite que prévu pour les Cugnais.

Les projets d'investissements se multiplient mais les réalisations se font attendre. Centre pluriculturel, tennis, crèche, maison des jeunes, extension du gymnase Jean Bouin, le budget n'est pas avare de nouvelles promesses sans préciser quand elles seront réalisées. Quatre ans après son lancement le couvert pétanque-boxe n'est toujours pas terminé....

Les deux groupes d'opposition votent CONTRE

La majorité vote POUR

Il est 22 heures. Dans le public, un grand nombre de personnes patientent debout depuis plus de trois heures. Michel AUJOULAT demande une suspension de séance pour que les membres du Collectif Francazal puissent s'exprimer. Le Maire, que la situation semble amuser, soumet au vote le vœu sur la reconversion du site de Francazal présenté par le groupe RIPOCHE

Ce vœu lu par Albert SANCHEZ demande :

- que le Conseil Municipal se prononce contre le projet de transfert de l'aviation d'affaire de l'aéroport de Toulouse Blagnac qui ne peut être que la première étape d'un processus d'activité aéroportuaire beaucoup plus vaste et dangereux pour l'avenir de l'aire urbaine Toulousaine.
- que le Conseil Municipal se prononce pour un aménagement urbain Habitat-Activités comme reconversion du site de Francazal. Ce choix est incompatible avec le maintien de la piste.

Le Maire déclare qu'il ne votera pas ce vœu car il le juge prématuré.

« Les études ne sont pas terminées, plusieurs scénarii sont envisagés. Le Comité de pilotage a annulé plusieurs réunions, dont celle prévue le 17 février, reportée au 25. Dès que j'aurai connaissance des scénarii, j'en ferai la présentation à la population et le Conseil Municipal prendra alors sa décision »

Protestations dans la salle. Le Maire exige le silence, le public n'a pas la parole.

M. AUJOULAT : *« Nous vous demandons seulement de dire si vous êtes pour ou contre la suppression de la piste »*

Le Maire : *« Pas d'avis à donner »*

P. RIPOCHE : *« Le Conseil Municipal se doit d'être responsable et dire ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas »*

A. SANCHEZ : *« Je demande à chacun des élus de ne pas faire de politique politicienne. Pensez-vous vraiment qu'il n'y aura pas d'incidence sur la qualité de vie des Cugnalais si un aéroport d'aviation d'affaire s'installe à Francazal ?*

Je m'adresse plus particulièrement aux élus qui, hors des murs de la mairie, expriment leur opposition à ce projet. Pourront-ils se regarder dans la glace demain si ce soir, ils votent contre le vœu. Pour ma part, je pourrai dire à mes enfants, si dans quelques années le passage des avions leur rend la vie insupportable, que le 12 Février 2010, j'ai voté contre le projet de transfert de l'aviation d'affaire »

21 élus de la majorité votent CONTRE les propositions du vœu

ABSTENTION pour 3 élus de la majorité

Les 9 élus d'opposition votent POUR

Suspension de séance, le Maire donne la parole au public.

Plusieurs personnes interpellent le Maire. Avec toujours la même question :
« Monsieur le Maire, dites si vous êtes POUR ou CONTRE l'aviation d'affaires ? Rien ne vous empêche de vous exprimer dès aujourd'hui. Le Conseil Municipal de Plaisance du Touch l'a fait et a voté CONTRE »

Le Maire exprime en quelques mots le peu de cas qu'il fait de l'opinion du Maire de Plaisance du Touch.

Bernard GINESTE, Président du Collectif Francazal :

« Nous demandons aux élus qui ont exprimé leur opposition à un projet aéroportuaire il y a quelques mois dans la Dépêche, d'expliquer leur changement de position »

Pierre GUERIN, un des élus socialistes qui s'est exprimé dans cet article :

« En effet, nous avons dit notre opposition à un tel projet. Cette position a d'ailleurs fait sensation dans les instances du Parti Socialiste. En votant CONTRE le vœu présenté aujourd'hui, nous suivons la stratégie mise en place par notre Parti ».

Bernard GINESTE : *« Etes-vous les représentants d'une stratégie ou les représentants des Cugnais ? »*

Serge VRECORD-MITEL : *« Votre intervention est l'expression d'une vieille rancœur envers les élus de la majorité »*

C'est sur cette remarque qui n'a rien à faire dans le débat, que le Maire interrompt la suspension de séance et reprend le cours du Conseil Municipal.

Les membres du Collectif Francazal quittent la salle.

Pour les élus de Servir Cugnaux, le Maire a bel et bien donné sa position en votant CONTRE le vœu qu'ils ont présenté.

FINANCES

Centre multiculturel : autorisation de programme et crédits de paiements

Le futur équipement multiculturel, à l'étude depuis plus de deux ans, est enterré. « L'adéquation économique paraissait difficile à atteindre ». Le Maire s'engage sur une modification du programme qui permettrait de réaliser le projet en intégrant une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

La tranche ferme comprendrait la réalisation :

- des locaux destinés à l'Ecole de Musique et l'Ecole des Arts
- d'une salle d'exposition, un espace accueil
- des locaux pour le fonctionnement du Pôle « Culture Sports »
- de la médiathèque
- de la Cyberbase
- des mobiliers et équipements pour le fonctionnement de ces locaux

Coût de la tranche ferme : 8.914.000 € TTC

La tranche conditionnelle comprendrait la réalisation :

- de la salle de spectacles
- de la salle d'archivage
- des mobiliers et équipements pour le fonctionnement de ces locaux

Coût de la tranche conditionnelle : 5.520.000 € TTC

En présentant cette délibération, Pierre GUERIN affirme qu'il est convaincu que ce projet aboutira.

M. AUJOLAT dénonce l'absence de réunion de la Commission Culture et les frais d'étude engagés et perdus.

A. SANCHEZ rappelle les incohérences de l'étude du premier projet, notamment le coût des 4 maquettes. « *C'est une somme de 150.000 € que les Cugnalais devront payer pour des études inutiles* ». Le Maire ne le nie pas.

A. SANCHEZ déplore que la nouvelle étude englobe la tranche conditionnelle, ce qui engagera des frais d'honoraires pour une salle de spectacles qui ne verra sans doute pas le jour, les subventions espérées de la Région et de la Communauté Urbaine étant incertaines.

P. RIPOCHE rappelle que lors d'un débat de l'année précédente, il émettait des doutes sur la réalisation du centre multiculturel initial.

« *En ce qui concerne le nouveau projet, je pense que non seulement la tranche conditionnelle ne sera pas réalisée, mais je crains fort que la tranche ferme ne soit pas dans les moyens de la Commune. Les besoins en équipements culturels sont énormes, il serait raisonnable d'établir des priorités et d'y réfléchir d'ores et déjà* ».

Le Maire maintient son projet, tout en ajoutant que si la clause de compétence générale est retirée au Conseil Général, il sera difficile de monter un plan de financement.

Françoise MARSAT s'adresse à Valérie GAZAGNE ABOUZEIR, Adjointe déléguée à la culture :

« Si la Commission Culture avait été réunie, je vous aurais posé une question : vous avez mis en place une programmation théâtrale et musicale selon des critères destinés à relever le niveau culturel des Cugnais et dans la perspective de la création d'une salle de spectacles de 400 places. Vous l'avez dit et écrit partout. Pensez-vous que cette politique culturelle pourra se développer ou même exister sans cet équipement ? Avec ses 170 places, notre cher vieux théâtre Paul Eluard, même rénové, sera-t-il à la hauteur d'une telle ambition ? »

Valérie GAZAGNE ABOUZEIR :

« Je m'excuse de ne pas avoir réuni la Commission Culture, je n'ai pas eu la possibilité de le faire. Je ne vous cache pas que je suis déçue que la salle de spectacles ne se fasse pas. J'ai entendu les soucis de financement mais je le répète je suis extrêmement déçue d'autant plus que je partage le point de vue de Monsieur SANCHEZ, la tranche conditionnelle ne verra pas le jour. Quant à la politique culturelle, elle se poursuivra au théâtre Eluard ».

Un départ difficile pour le nouveau projet d'équipement culturel : non seulement l'opposition émet des réserves sur la réalisation de la tranche ferme et ne croit pas à la tranche conditionnelle, mais le Maire lui-même a des doutes sur le financement de la tranche ferme et l'Adjointe à la culture rejoint l'opposition en ce qui concerne la réalisation de la salle de spectacles. Seul, le discours de Pierre GUERIN est résolument optimiste.

Souhaitons bonne chance au futur équipement culturel, il en aura besoin.

ABSTENTION pour les 9 élus de l'opposition
LES 24 élus de la majorité votent **POUR**

Délibérations votées à l'unanimité :

- Convention à conclure avec les associations de la Commune de Cugnax bénéficiant d'une subvention supérieure ou égale à 23.000 €
 - Il s'agit des associations
 - Omnisports, subvention de 300.500 €
 - Crèche associative, subvention de 84.881 €
- Trois demandes de subvention à divers organismes
- Attribution d'une subvention à la Fédération Nationale de Protection Civile dans le cadre de l'aide aux sinistrés d'Haïti, d'un montant de 1.000 €

PERSONNEL

Entre autres créations et transformations de postes, le Maire propose la création de deux postes pour assurer le fonctionnement d'une balayeuse dont la mairie a fait l'acquisition. Protestation de l'opposition qui rappelle que la propreté des espaces publics est désormais de la compétence de la Communauté Urbaine. Nul besoin d'une balayeuse qui ferait le travail de la CU.

Pour le Maire, la balayeuse complètera le travail de la CU qui selon lui, n'assure pas toutes les tâches de nettoyage.

Le groupe AUJOLAT vote CONTRE la création de ces 2 postes

ABSTENTION pour le groupe RIPOCHE

La majorité vote POUR

MARCHES PUBLICS ET URBANISME

Sont votées à l'unanimité, quatre délibérations concernant :

- le marché de la structure abritant les activités pétanque, boxe, lyonnaise
- l'aménagement de 50 parcelles de jardins partagés
- le réaménagement du complexe tennistique
- une autorisation de déclaration préalable à des travaux à la halte garderie du Vivier

L'ordre du jour du Conseil municipal est épuisé, le Maire lève la séance.

A PROPOS DU COLLECTIF FRANCAZAL

Les élus de SERVIR CUGNAUX sont indignés par les déclarations du Maire parues dans la Dépêche du 18 Février Il y dénonce « la pression », du collectif Francazal au cours de la séance du Conseil Municipal en ces termes : « les élus ont été invectivés, insultés et certains même menacés. Cela est inadmissible et nous dénonçons fortement ces agissements. Je ne saurais admettre que l'on fasse pression sur les représentants de la population ».

« Nous nous inscrivons en faux contre ces affirmations. A aucun moment, les élus ont été invectivés, insultés ou menacés par les membres du Collectif FRANCAZAL. Le journaliste qui a signé l'article sous les initiales C.L. n'assistait pas au Conseil. Il aurait été bien inspiré d'aller chercher d'autres témoignages d'élus avant de rendre compte du débat sur la reconversion du site de Francazal.

Par cette déclaration, le Maire de Cugnaux ajoute son nom à la trop longue liste des élus qui choisissent le mensonge et l'insulte dans le débat politique quand ils ne veulent pas prendre leurs responsabilités ».

Philippe RIPOCHE, Françoise MARSAT, Albert SANCHEZ